



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Smart Campus THEODORA

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| Catégorie 39a Catégorie 41a | Surface de plancher supérieure à 10 000 m ² . Aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités. IOTA déclaration rubriques 1.1.1.0., 1.1.2.0., 2.1.5.0., 3.1.2.0. et 3.2.2.0. ICPE 2910 et 1185. |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet Théodora se développe autour de la création d'un hub urbain d'innovation numérique pour tous, correspondant à un campus intelligent durable et responsable, sur une surface de 1,65 ha. Les bâtiments existants ont été détruits et une fouille archéologique est en cours avant de faire le terrassement.

Le projet propose donc la construction d'un amphi-parc et de trois nouveaux bâtiments d'environ 35 000m² de surface de plancher. Ainsi, il y aura un bâtiment composé de 5 plots de 9 étages dédiées aux bureaux, ERP et aux formations. Le second bâtiment sera de 16 étages, il sera dédié à l'accueil de bureaux, d'ERP et d'hébergements. Le dernier bâtiment sera sur pilotis composé de 4 étages avec des bureaux.

Il y aura également la construction d'un parking (dont une partie souterraine) d'environ 374 places de stationnement de véhicules légers avec 524 m² de local vélo.

La réalisation d'un amphithéâtre naturel est proposé, l'aide d'espèces végétales à faible potentiel allergisant. Une reprise des berges du lit des Ayygalades sur un linéaire inférieur à 100 mètres sera également réalisée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de permettre l'implantation de logements, d'activités commerciales et de services (bureaux, lieux de formation / d'expositions), d'établissements de restauration et d'équipements publics.

L'ambition du projet THEODORA repose sur la participation à la métamorphose positive du quartier, ainsi que sur la restauration des conditions hydrauliques, écologiques, et paysagères du site. Il sera composé de plusieurs labels / certification : RE 2020, HQE, Biodiversity.

Le hub présente également un lien social avec les habitants du quartier, ce que dévoile sa programmation :

- 2 restaurants
- 1 crèche
- 1 salle de sport
- 1 épicerie solidaire
- 1 commerce
- 1 salle de gaming

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Un diagnostic archéologique est en cours de réalisation sur l'entièreté du site d'étude.

Le « chantier » comportera plusieurs phases : la préparation du terrain, la réalisation de la structure (gros œuvre), le second œuvre et enfin la livraison :

- la phase de préparation du terrain, soit le terrassement, consistera à mettre le terrain au niveau souhaité, en l'aplanissant / modelant pour construire. Un parking souterrain sur deux niveaux sera mis en place, hors zone inondable. Le bâtiment central, en îlot et en zone inondable, sera quant à lui réalisé sur pilotis. Un pompage sera mis en place afin de prélever le volume résidant uniquement à l'intérieur des pores des formations géologiques aquifères. Dans un cas défavorable, un prélèvement des venues d'eau arrivées par le fond et / ou le plancher devra être mis en place ;
- la réalisation de la structure comportera les fondations de la construction, l'infrastructure (c'est-à-dire toute la structure « en-dessous » du niveau 0, R-2 pour les immeubles contigus le long de l'avenue Ibrahim Ali) et la structure elle-même (ou superstructure) liée aux niveaux au-dessus du sol (RDJ, RDC et jusqu'à R+8)
- la réalisation du second œuvre dès que possible.

- o Dépollution : Mai à Août 2024
- o Terrassement : Juillet à Octobre 2024
- o Travaux infra : octobre 2024 à Aout 2025
- o Travaux superstructure : Juin 2025 à Avril 2026
- o Second Œuvre : Octobre 2025 à Mars 2027
- o Livraison : Juin 2027

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Théodora est un campus technologique urbain et un pôle de vie moderne. Pôle de vie urbain attractif d'innovation numérique, d'intérêt général, localisé sur un territoire en pleine mutation de Marseille, accessible à tous en transports en commun, en synergie avec les usages de proximité et hyper connecté. Il dévoile un environnement tertiaire pluriel avec bureau traditionnel, centre de R&D, accélérateur de start-ups, call center, espace cyber, formation et éventuellement de l'hébergement, commerces, services, stationnements et espaces extérieurs. Véritable démonstrateur des usages de la ville de demain, en termes d'avenir du travail, de mobilité, de renforcement des espaces naturels et d'optimisation des méthodes constructives. Théodora est un accélérateur pour toutes les initiatives innovantes, pourvoyeur de formation et d'inclusion sociale.

Le parc du projet Théodora constitue un élément important du projet, véritable empreinte identitaire de Theodora. Avec 460 m² de surface naturelle avant la démolition du site, Théodora propose plus de 6 000 m² de sol fertile et perméable. Le parc de Théodora permet de révéler le terrain naturel et le ruisseau des Aygalades, constitue un lieu de ressources pour les usagers de Théodora, optimise l'infiltration des eaux de pluie, contribue par sa végétalisation à la réduction de l'îlot de chaleur urbaine, induit des effets positifs en termes de biodiversité, insérant de la nature en ville, réalise la continuité écologique (faune et flore) avec les parcs avoisinants, crée une modularité des usages par des fonctions mixtes et connecter le parc.

- Avant projet : 35 000 m² sdp
- o Bureaux : 22 750 m²
 - o Formation : 5 250 m²
 - o Hébergement : 5 250 m² / Services : 1750m²

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation administrative :
 - PC1 obtenu de 18 553 m² de sdp le 21 juin 2021 (PC 013 055 20 00636 P0)
DROC : démolition : 09/06/2022
 - Dépôt d'un 2ème PC
 Pour 35 000 m² de sdp correspondant à l'OAP -Approbation conseil communautaire du 18 Avril 2024)
- Modification n°3 du PLUI validée au Conseil Métropolitain avril 2024
Enquête publique de la modification OAP du 02 Octobre 2023 au 03 novembre 2023
Rapport d'enquête publique délivré le 19 décembre 2023 dont la Métropole, la commission, donnent un avis favorable à l'OAP « Théodora un hub numérique pour tous »

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--------------------------------------|--|
| Superficie terrain | 16 565 m ² |
| SDP | 35 000m ² |
| Emprise bâtiments | 5 500 m ² |
| Espaces verts | 7 500 m ² |
| Places de stationnement | 374 VL, 524 m ² : local 2-roues |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Avant OAP - PLUI -> UEb2
Après validation modification n°3 PLUI -> sUnr

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site se situe à 2,7 km au Nord-Est de la ZNIEFF de type I "Plateau de la Mure" et de la ZNIEFF de type II "Chaîne de l'Etoile". |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Marseille n'est pas dans une zone montagneuse. Le projet ne se situe pas en zone de montagne. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Marseille est une commune littorale. Le projet se situe donc sur un territoire d'une commune littorale. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans un parc naturel national / régional ou une zone de conservation halieutique. |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Marseille possédait un plan de prévention du bruit, arrêté signé le 30 juillet 2019, qui a pris fin en 2023. A l'heure actuelle, la métropole Aix Marseille ne possède aucune information quant au renouvellement de ce plan de prévention. Une étude acoustique a été réalisée en novembre 2021. L'aire d'étude immédiate est affectée par le bruit. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon. Aucun monument historique ou site patrimonial remarquable ne se situe à proximité immédiate du projet. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Toutefois, la probabilité du site à être humide est très forte. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est couverte par le PPRI des Aygalades. Le projet se situe en zone rouge au niveau du ruisseau, en bleu au bord de celui-ci et en violet sur le reste de la parcelle. Le commune possède un PPRT, le projet se situe à plus de 20 km. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPRI a été approuvé le 21 juin 2019. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe sur des sols ayant trois BASIAS ayant des activités déclarées comme terminées : - PAC1302432 ; - PAC1302369 ; - PAC1317412 (Usine THEODORA). Aucun site BASOL n'est recensé à moins de 500 mètres du projet. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 33,8 km à l'Ouest de la zone de répartition des eaux du "Sous-bassin du Gapeau" (ZRE_FXX.06D10). |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 2,1 km à l'Ouest du site partiellement inscrit de la "Bastide de Montgolfier-la-Tour-du-Pin" (1910030786). |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 "Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban" le plus proche se situe à 2,7 km au Nord du projet. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe à 1,6 km au Nord-Ouest du site classé la "Savonnerie du Fer à Cheval" (1910031339). |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les prélèvements d'eau ont lieu dans la masse d'eau souterraine "Formations oligocènes de la région de Marseille" (FRDG215). En phase travaux, le débit des eaux d'exhaures des fonds de fouilles sera compris entre 4 m ³ /h (< 2% du débit moyen du cours d'eau) et 15,5 m ³ /h (pompage des 2 600 m ³ en 7 jours). |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les dispositions relatives au drainage des sous-sols dépendront de l'adaptation au sol du projet et du niveau piézométrique actuelle de la nappe. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La mise en place des niveaux de sous-sol du parking, des bâtiments et des aménagements paysagers, dont la renaturation du cours d'eau des Ayalades, va générer près de 53 200 m ³ de déblais. Les matériaux excédentaires seront évacués dans les filières adéquates et notamment spécialisées pour ceux présentant des traces de pollution. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont déjà présents et les capacités sont suffisantes. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet permet de créer des espaces verts. La renaturation du ruisseau des Aygalades aura un effet positif sur la biodiversité en recréant une véritable continuité écologique. La limitation des éclairages nocturnes sera également réalisée. Lors de la phase travaux, un balisage du cours d'eau sera réalisé afin de ne pas porter atteinte à celui-ci et à l'ensemble de la faune et de la flore. La présence de chiroptères a engendré une adaptation du planning et la présence d'un écologue lors de la phase de démolition. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Il s'inscrit sur des parcelles déjà urbanisées. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un PPRT, approuvé par l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2013, est présent sur la commune de Marseille. La société concernée se situe à une vingtaine de kilomètres au Sud-Est du site d'étude. Toutefois, une canalisation de gaz naturel se trouve à 300 mètres à l'Ouest du projet. De plus, aucune ICPE SEVESO n'est implantée au droit du site d'étude. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site d'étude est concerné par le risque sismique (aléa faible), le risque de retrait / gonflement d'argiles (aléa moyen) et le risque inondation (aléa fort). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires. Cependant, pendant la phase chantier, il faudra dépolluer les zones de contaminations relevées. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|-------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase de chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels / matériaux par camions, déplacement du personnel, etc. Il sera limité en volume et dans le temps. En phase d'exploitation, le trafic sera généré quotidiennement par les allées et venues des employés et par les livraisons / expéditions, ainsi que par les habitants du projet Théodora. | |
| | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase de chantier, le bruit généré par le projet sera lié aux travaux qui impliqueront des engins de chantier. Une légère augmentation des nuisances sonores est induite par le trafic routier. | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe à proximité du Boulevard Capitaine Gèze à Marseille. | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas d'odeurs. | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives. | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le chantier peut être source de vibrations lors de l'élaboration des fondations des bâtiments. Les riverains et les personnes travaillant au collège Rosa Parks peuvent également les subir. | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par des vibrations. | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une augmentation de la pollution lumineuse aura lieu au droit du secteur, notamment au niveau de l'amphithéâtre au cœur du campus. | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné par les émissions lumineuses du Boulevard Capitaine Gèze. | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre sont à envisager. Leurs importances seront fonction des quantités de matériaux employés, du mode d'acheminement de ces matériaux, des procédés de mise en œuvre, de l'utilisation d'engins, etc. L'installation est à l'origine de rejets atmosphériques issues des systèmes de ventilations et climatisation, de chauffage et de la circulation des VL des habitants du site. Toutefois, le projet n'est pas de nature à détériorer la qualité de l'air. |
| | | Engendre-t-il des rejets liquides ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendre des rejets liquides de types eaux pluviales et eaux usées. Un DLE est en cours de réalisation. |
| | | Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plusieurs solutions hybrides peuvent être envisagées pour les EP entre un rejet dans le réseau pluvial et un rejet dans le ruisseau des Aygalades. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendre des effluents. Les eaux usées seront acheminées au réseau d'assainissement puis à la station d'épuration de Marseille. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendre des déchets : - inertes de types mélanges bitumeux, céramiques, verres, ... - non dangereux de types plâtres, bois, isolants, métaux, plastiques, déchets alimentaires... - dangereux de types bois traitées contenant des substances dangereuses ; équipements de chauffages, de climatisation ou frigorifique. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidence du projet Théodora sont susceptibles d'être cumulées avec d'autres projet comme le projet d'aménagement sur l'axe Cap Pinède / Capitaine Gèze porté par Euroméditerranée.

Ce projet a pour ambition de transformer une voie rapide routière en un boulevard urbain planté afin de donner une priorité aux mobilités actives, aux transports en commun et à la végétalisation des espaces publics.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin d'éviter ou de réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, on réense les mesures suivantes susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre :

- Mesure de réduction
 - Organisation et conception du chantier / Balisage de la zone de travaux ;
 - Charte de chantier vert ou équivalent ;
 - Gestion des déblais / remblais et des déchets de chantier ;
 - Limitation de la pollution individuelle, des nuisances lumineuses, sonores et vibratoires ;
 - Optimisation des déplacements / Circulation des engins de chantier / Gestion des places de stationnement ;
 - Adaptation du planning ;
 - Limitation des GES, de la prolifération des poussières ;
 - Préconisation vis-à-vis du risque inondation et du retrait - gonflement des argiles ;
 - Plan de gestion des sols pollués ;
 - Archéologie ;
 - Mise en place d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
 - Recréation d'habitats favorable à la faune et la faune nocturne.
- Mesure de suivi
 - Contrôle d'une éventuelle pollution ;
 - Suivi des déchets de chantier ;
 - Gestion des ouvrages pluviaux.
- Mesure d'accompagnement
 - Passage d'un écologue ;
 - Encourager les modes actifs.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Annexe 8 : Cas par cas enregistré sous le numéro F09320P0220 et déposé par la SCI Foncière Jaguar, reçu le 22/09/2020 et ses annexes. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Annexe 9 : Evaluation environnementale de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Marseille réalisée par EODD Ingénieurs Conseils en date du 25 avril 2022 et ses annexes. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Annexe 10 : PV de réception de fin de travaux archéologique | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Annexe 11 : Déclaration et récépissé chantier | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

DocuSigned by:

 9930D0AA308B4BE...

Signature du (des) demandeur(s)